

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MAI 2009

ORDRE DU JOUR :

Date de convocation

18.05.2009

Date d'affichage

18.05.2009

Nombre de conseillers : 19

Présents : 18

Votants : 18

- Compte administratif 2008 ;
- Affectation définitive des résultats 2008 ;
- Demande de suppressions de postes au Comité technique paritaire ;
- Convention de location à titre précaire et révocable - pavillon des écoles ;
- Etablissement de la liste préparatoire des jurés d'assises ;
- Informations diverses ;
- Questions diverses.

L'an deux mil neuf, le vingt cinq mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Michel LALLEMENT, Maire.

OBJET :

Etaient présents tous les conseillers sauf :
- Mme Véronique GERMEMONT.

Mlle Florine STRASSER a été élue secrétaire.

N° 2009/09

COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Le Maire s'est retiré au moment du vote.

Pour : 17

Contre :

Abstention :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L 1612-12 et 13 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005 ;

Vu le compte de gestion visé le 28 janvier 2009 et transmis par le trésorier de CHALONS EN CHAMPAGNE ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent ;

Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectuée par l'ordonnateur ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

1° De donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2008	1 200 805,03	1 268 151,48	67 346,45
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2008)		191 818,04	191 818,04
	Résultats à affecter			259 164,49
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2008	351 500,61	174 775,31	- 176 725,30
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2008)		73 409,43	73 409,43
	Solde global d'exécution			- 103 315,87
Reste à réaliser au 31 décembre 2008	Fonctionnement			
	Investissement	4760,08	16 429,33	11 669,25
Résultats cumulés 2008 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		1 557 065,72	1 724 583,59	167 517,87

2° De constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° De reconnaître la sincérité des restes à réaliser (états joints à la présente délibération),

4° D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 2009/10

AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2008 (après reprise anticipée et vote du compte administratif)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29, L 2311-15 et R 2311-13 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005 ;

Vu les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte administratif ;

Vu les états des restes à réaliser ;

Pour : 18
Contre :
Abstention :

Vu la délibération 2009/07 du 6 avril 2009 autorisant la reprise anticipée des résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 259 164, 49 € ;
- un solde d'exécution global de la section d'investissement d'un montant de : - 103 315, 87 €
- un solde des restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de 11 669, 25 €

entraînant un besoin de financement s'élevant à 91 646, 62 €, et proposant l'affectation anticipée de l'excédent de fonctionnement :

- en section d'investissement en réserves compte 1068 pour un montant de 91 646, 62 €
- du report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) pour un montant de 167 517, 87 €

Considérant qu'il appartient à l'assemblée, suite à l'approbation du compte administratif, de confirmer les montants repris par anticipation au budget primitif,

Considérant que le budget de l'exercice 2008 comportait un virement (023 ⇒ 021) d'un montant de 120 570, 43 € ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE :

- D'acter que les résultats 2008 ont été correctement estimés et de procéder à l'affectation définitive des résultats en conformité avec l'affectation anticipée inscrite au budget primitif de l'exercice 2009 comme suit :
 - o Affectation en réserves (compte 1068) en section d'investissement du montant de 91 646, 62 € ;
 - o Report en section de fonctionnement (ligne R 002 résultat de fonctionnement reporté) du montant de 167 517, 87 €.

N° 2009/11

**DEMANDE DE SUPPRESSIONS
DE POSTES AU COMITE
TECHNIQUE PARITAIRE**

Le maire rappelle aux membres de l'assemblée que suite à la promotion d'un agent après réussite à un examen professionnel, le poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps complet est aujourd'hui vacant.

Il ajoute que le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 25/35^{ème} doit être remplacé par un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à raison de 28/35^{ème}.

Pour : 18
Contre :
Abstention :

Lorsqu'il s'agit de modifier le temps de travail hebdomadaire d'un agent, cette transformation d'emploi s'analyse comme une suppression suivie d'une création.

Préalablement à toute décision de suppression de poste, il convient de solliciter l'avis du Comité technique Paritaire du Centre de gestion.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la commission du personnel,

Considérant la promotion de l'adjoint du patrimoine après réussite à un examen professionnel ;

Considérant le courrier de l'adjoint technique 2^{ème} classe à 25/35^{ème} acceptant la modification de sa durée hebdomadaire de travail à 28/35^{ème}.

Après en avoir délibéré,

SOLLICITE l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de gestion de la Marne concernant :

- Le projet de suppression d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 25/35^{ème} en vue de la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 28/35^{ème} ;
- Le projet de suppression du poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe à temps complet.

N° 2009/12

**CONVENTION DE LOCATION A
TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE
/ PAVILLON DES ECOLES**

Le Maire expose aux membres du conseil la convention pour une location à titre précaire et révocable du pavillon des écoles situé 14, rue du Thermot. Il précise que la redevance mensuelle fixée à 300 € sera révisée à chaque échéance en fonction de l'indice de référence des loyers.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de location à titre précaire et révocable et notamment le prix qu'elle prévoit ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Pour : 17
Contre :
Abstention : 1

N° 2009/13

**ETABLISSEMENT DE LA LISTE
PREPARATOIRE / JURES
D'ASSISES**

En vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle des membres du jury criminel pour l'année 2010, le conseil municipal procède au tirage au sort sur la liste électorale de la commune de six personnes.

Les résultats sont les suivants :

N°1 : Mme LORENTZ (épouse NICAISE) Micheline née le 07/01/1941 à CHALONS SUR MARNE (51), domiciliée 12, La Croix Blanche à SARRY, n° 612 de la liste électorale, bureau n° 2 ;

N°2 : M. GORISSE Jacky né le 12/11/1948 à CHALONS SUR MARNE (51), domicilié 21, rue Jacques Brel à SARRY, n° 409 de la liste électorale, bureau n° 2 ;

N° 3 : Mme FERET (épouse LESSARD) Edith née le 18/05/1936 à LA FERTE SOUS JOUARRE (77), domiciliée 1, La Fosse Hallée à SARRY, n° 245 de la liste électorale, bureau n° 1 ;

N° 4 : M. MALAINGRE Raymond né le 04/10/1942 à CHAUMONT (52), domicilié 6, rue Jacques Brel à SARRY, n° 624 de la liste électorale, bureau n° 2 ;

N° 5 : M. FERTE Jean-Luc né le 01/05/1952 à SILLERY (51), domicilié 27, rue du Thermot à SARRY, n° 352 de la liste électorale, bureau n° 2 ;

N° 6 : M. ALBISSER Philippe né le 12/02/1968 à CHALONS SUR MARNE (51), domicilié 64, rue Daniel Balavoine à SARRY, n° 7 de la liste électorale, bureau n° 2.
